

Contrat de qualification

Par **bigstyle**, le **24/02/2005** à **20:16**

Bonjour

Je suis contrat de qualification, avec une semaine sur 4 en cours.

Mon école a prévenu mon travail ce mardi que je serai en cours la semaine prochaine plutôt que la semaine suivante. (donc cours la semaine du 28/02 plutôt que celle initialement prévue le 07/03.

Mon patron peut-il légalement s'opposer à cela ?

Suis-je dans mon droit en refusant de rater les cours ?

Je sens que mon patron va passer à l'offensive si je refuse de rater les cours pour aller au travail...

S'il vous plaît mettez moi sur la voie, même en me donnant des sites qui pourraient m'aider mais j'ai besoin de trouver une réponse ce soir ou demain dans la matinée...

Merci beaucoup

Par **Olivier**, le **25/02/2005** à **00:17**

Que dit le contrat au sujet des cours ?

Par **sanremo34**, le **28/07/2005** à **14:28**

Réponse tardive mais qui pourra peut-être aider d'autres personnes...

Normalement l'employeur est obligé de laisser le jeune (ou l'adulte) aller en cours et ne peut s'y opposer car cela fait partie du contrat. Aussi en effet il faut se référer au contrat où cela est clairement spécifié.

Par **reprisesdetude**, le **29/07/2005** à **18:36**

hum, dans la pratique le patron a souvent raison qq' soit le contrat... oops: not found or type unknown

@+

Par **anonym**, le **29/07/2005** à **21:00**

[quote="reprisedetude":2do04xp1]hum, dans la pratique le patron a souvent raison qq' soit le .oops.

contrat... Image not found or type unknown

@+[/quote:2do04xp1]

peut-être que cela ternira les relations avec l'apprenti mais le patron n'a pas raison si le contrat indique le contraire ! c'est à ça que sert le droit!

Par **reprisedetude**, le **29/07/2005** à **23:01**

oui tu as raison pour le droit! mais comme j'ai la moitié de mes eleves en entreprise, je vois comment cela se passe et ce n'est peut etre pas la peine de chercher la petite bete pour cela. Maintenant, chacun est libre...

@+

Par **sanremo34**, le **30/07/2005** à **08:08**

En effet, le problème est souvent de conserver de bonnes relations avec le patron ! Aussi cela peut vite devenir compliqué et pour éviter les conflits, l'employé est souvent obligé de plier... J'ai vécu ce cas quand j'ai préparé mon bts en contrat qualif et en fait, je n'allais qu'un seul jour sur 2 dans la semaine en cours car mon patron refusait de me libérer (il me payait au .Wink.

smic en tant que contrat adulte aussi il voulait rentrer dans son argent Image not found or type unknown..). Je devais me débrouiller pour récupérer les cours et bosser seule mais heureusement j'ai quand même réussi donc ça vallait la peine. Mais c'est vrai qu'il a fallu tempérer car imaginez aller bosser tous les jours pour quelqu'un avec lequel vous etes en guerre....